

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 9 Avril 2025

DEL_20250409_21

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29**19****25**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER
Hervé MORICE – Eric MEIGNEN – Denis ROULAND
Jean-Pierre LE CROM – Laurence DUPONT – Stéphanie BURNEL
Cécile OLIVIER – Marjorie GARCIA – Yannick BEAUVAIS
Thierno DIALLO – Brieg PICAULT – David PELON – Françoise HAFFRAY
Alain DESMARS (départ à 20h00)

Objet :

**Participation
financière de la Ville
sur les abonnements
STRAN des élèves
trignacais des écoles
de la commune et du
collège Julien
Lambot, à partir du
1^{er} juillet 2025**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

10 avril 2025

Et que la convocation
avait été faite le

27 mars 2025**(documents budgétaires)****Et le 2 avril 2025****Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Emilie CORDIER
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Laurence DUPONT
- Jessica NICOLAS a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Didier NOUZILLEAU a donné son pouvoir à David PELON
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND (départ à 20h00)

Absents : Magali MACE – Cécile NICOLAS - Michel
CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC

Madame Dominique MAHE-VINCE a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé :

Par délibération en date du 6 décembre 2023, la Ville a validé la prise en charge des abonnements STRAN "4-11 ans" et "12-17 ans" à hauteur de 30 %, à partir de janvier 2024, pour les élèves trignacais des écoles de la commune et du collège Julien Lambot.

La Société des Transports de l'Agglomération Nazairienne (STRAN) par courrier en date du 19 février 2025, a communiqué ses nouveaux tarifs d'abonnement, à partir du 1^{er} juillet 2025.

Confirmant la volonté de la Ville de diminuer la charge revenant aux familles, il est proposé d'appliquer la prise en charge de 30 % des abonnements, aux nouveaux tarifs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le maintien au niveau actuel, de la participation financière de la Ville sur le prix public des abonnements pour les élèves trignacais fréquentant un établissement de la commune (écoles maternelles, élémentaires ou collège Julien Lambot).

Cette aide s'applique pour :

- l'abonnement "4-11 ans",
- l'abonnement "12-17 ans".

Abonnement Mensuel	Prix public Mensuel	Prise en charge par la commune /mois	Reste à la charge des familles /mois
2024 : Abonnement 4-11 ans	15 €	4,50 €	10,50 €
A partir du 1^{er} juillet 2025 : Abonnement 4-11 ans	15,50 €	4,65 €	10,85 €
2024 : Abonnement 12-17 ans	22 €	6,60 €	15,40 €
A partir du 1^{er} juillet 2025 : Abonnement 12-17 ans	22,50 €	6,75 €	15,75 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Education, Petite enfance, Enfance, Jeunesse en date du 19 mars 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

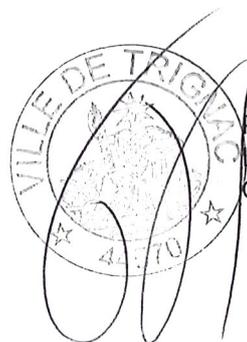
Article 1 : D'acter l'augmentation des tarifs d'abonnement pour les scolaires "4-11 ans" et "12-17 ans" de la STRAN à compter du 1^{er} juillet 2025,

Article 2 : De reconduire la prise en charge de la Ville à hauteur de 30% des abonnements pour les élèves trignacais des écoles de Trignac et du collège Julien LAMBOT,

Article 3 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération,

Article 4 : Dire que la dépense sera prévue et imputée au budget de la commune.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 15/04/2025 - Préfet le :
Reçu en préfecture le 15/04/2025 - Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié le :
ID : 044-214402109-20250409-DEL_20250409_21-DE